



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/294
9 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 68, 94, 99 et 137 de la
liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

Lettre datée du 9 juillet 1991, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 8 juillet 1991, adressée par le Président Ramiz Alia aux chefs des Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et au Président de la Commission des Communautés européenne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 68, 94, 99 et 137 de la liste préliminaire de la quarante-sixième session.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Genc MLLOJA

* A/46/50.

ANNEXE

Lettre adressée par le Président Ramiz Alia aux chefs des
Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité,
au Président du Conseil des ministres de la Conférence sur
la sécurité et la coopération en Europe et au Président de
la Commission des Communautés européennes

La République d'Albanie et le peuple albanais sont profondément préoccupés par la situation régnant en Yougoslavie, qu'ils suivent avec attention. Ils s'associent entièrement aux efforts déployés par les Etats européens et les grandes puissances pour rechercher une solution pacifique et démocratique à la crise en Yougoslavie. Le Gouvernement albanais a déclaré officiellement, et réaffirme une fois de plus, qu'il désapprouve tout recours à la force car il est convaincu que ce ne peut en aucun cas être un moyen de résoudre la crise yougoslave. En même temps, il appuie toute action visant à établir un dialogue entre toutes les parties, sans exception, sur l'avenir de la Yougoslavie, le droit à l'autodétermination, le respect des droits de l'homme, ainsi que sur le respect des principes énoncés dans l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, d'autres documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la Charte des Nations Unies.

Pour l'Albanie, qui est un voisin de la Yougoslavie, ces préoccupations sont d'autant plus profondes que la moitié de la nation albanaise vit à l'intérieur des frontières de la fédération yougoslave. La question de l'avenir de la Slovénie et de la Croatie suscite légitimement de graves inquiétudes. Cependant, personne ne doit oublier le problème des Albanais vivant en Yougoslavie. Ce problème, qui a une longue histoire, reste d'actualité et toute solution future sera sans nul doute étroitement liée à la forme que prendra la nouvelle Yougoslavie. Tout le monde sait que, surtout après 1981, la population albanaise en Yougoslavie a été soumise à une cruelle oppression nationale, en flagrante violation des droits de l'homme. Les Albanais de Yougoslavie sont privés de tous leurs droits nationaux, et le Kosovo - où vit la majeure partie des Albanais de souche - d'une entité constitutive de la Yougoslavie est devenu une province occupée par la Serbie. Tout indique que profitant de la crise yougoslave actuelle, la Serbie se prépare à lancer une nouvelle attaque sanglante contre les Albanais.

Outre l'armée stationnée au Kosovo depuis 10 ans, la Serbie est en train d'armer des bandes de civils et des éléments animés d'un chauvinisme outrancier qui provoquent la population albanaise pacifique et non armée et cherchent des prétextes pour inciter au génocide de cette population.

Face à cette grave situation, l'Albanie tient non seulement à faire part de ses préoccupations légitimes quant au sort de la moitié de sa nation, mais aussi à appeler l'attention sur le danger très réel que constituerait un conflit entre Serbes et Albanais en Yougoslavie pour la paix et la stabilité dans les Balkans et en Europe. Le nouveau massacre qui se prépare dans le Kosovo ne saurait rester localisé quant à ses effets. Il aurait des conséquences imprévisibles dans tous les Balkans et au-delà.

Dans ces circonstances, la République d'Albanie ne peut rester muette. Elle juge indispensable de souligner combien il importe qu'en ce moment les membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ceux de la Communauté européenne, les grandes puissances et la communauté internationale dans son ensemble s'emploient résolument à prévenir un tel conflit, qui serait lourd de menaces pour la paix et la sécurité à l'échelle internationale.

Convaincu que vous ne manquerez pas d'accorder toute l'attention voulue à ce grave problème, je vous prie d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Tirana, le 8 juillet 1991.
